

Adresse du/ de la signataire

Commune de St-Aubin
Place du Château
1566 St-Aubin

<Lieu>, le <date>

Opposition au projet de construction sur les parcelles n°2242
CAMAC X

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Je fais **opposition** [au permis de construire] mis à l'enquête du <date> au <date>, relatif au projet de construction d'un abattoir à volailles et de ses annexes sur la parcelle no du complexe Agrico n°2242.

En tant qu'habitant [du village] [de la région], je suis personnellement concerné par ce projet, comme le mettent en évidence les raisons développées ci-dessous.

A titre préliminaire, je relève que la terminologie employée dans les textes publiés est trompeuse et vise à adoucir un processus extrêmement violent. Il ne s'agit donc pas d'un « atelier de transformation de volaille », mais bien d'un « abattoir à volailles » et les poulets n'y seraient pas « traités », mais « tués à la chaîne ».

Cette opposition repose sur les motifs suivants.

1. Lorsqu'il a été rendu public, le site Agrico a été présenté comme ayant pour vocation d'abriter des entreprises aux concepts innovants et tournés vers l'avenir. Ce n'est en aucun cas le cas d'un abattoir à volaille. Qui causera plusieurs problèmes de taille dans les années à venir.

2. Le rythme annuel de production prévu (40 millions de poulets annuels dans un premier temps, puis 50 millions lorsque la 5^{ème} ligne d'abattage sera mise en place, ce qui représente 140'000 mises à mort journalières, soit 97 par seconde, soit une vingtaine par seconde par ligne d'abattage en considérant un fonctionnement 24/24 tous les jours de l'année), qu'il s'agisse de transport ou d'abattage, est incompatible avec les plus élémentaires considération de bien-être animal.

3. Le terrain concerné par le projet est actuellement dédié à l'agriculture. Dans l'espace AGRICO, jusqu'à présent, cette parcelle a échappé au revêtement en dur. Elle devrait permettre des essais en pleine terre dans le cadre des innovations prévues. Les difficultés qui nous attendent ces prochaines années, subséquentes au réchauffement climatique et à l'extinction massive des espèces, nécessitent de maintenir les terres cultivables, voire d'augmenter leur proportion, car il ne sera probablement plus possible, à un moment donné, d'importer de la nourriture de pays plus pauvres. Or, St-Aubin est situé dans la région la plus productive sur le plan agricole, ce qui impose, par précaution, de renoncer à construire davantage sur les terres cultivables.

4. Il est avéré que la consommation carnée est l'un des moteurs les plus importants du réchauffement climatique. D'ici 2050, le l'altération climatique prévisible sera telle que plusieurs pays du monde seront devenus inhabitables en raison du taux d'humidité et des variations de température rendant les cultures, voir la vie impossible (thermomètre mouillé ou aridification). C'est le cas de l'Asie du Sud, du golfe Persique (Iran, Oman, Koweït), des pays bordant la mer Rouge (Égypte, Arabie saoudite, Soudan, Éthiopie, Somalie, Yémen). D'autres pays se verront amputé d'une partie de leur surface côtière en raison de la montée des eaux. La Suisse subit déjà une aridification qui va, dans les prochaines années rendre plus compliquée l'agriculture. Les canicules et les intempéries extrêmes gagnent déjà en ampleur et en fréquence et l'on peut prévoir dans les années à venir une fréquence accrue de pandémies et des flux migratoires de réfugiés politiques et climatiques. Dès lors nous peinons à voir en quoi l'implantation d'un abattoir qui vise à augmenter notre production de viande de volaille en vue d'une consommation carnée multipliée est une démarche progressiste ou tournée vers l'avenir. Favoriser une telle entreprise au détriment d'entreprises innovante est contraire aux engagements internationaux pris par la Suisse et les cantons et également contraire aux intérêts de la population locale et nationale. La Suisse devrait actuellement réduire sa consommation de viande et de produits d'origine animale pour faire face aux difficultés susmentionnées, et non les faire empirer. Le projet de Micarna ne remplace par ailleurs pas l'abattoir de Courtepin, mais vise le développement de la branche, tant bien en ce qui concerne la viande de volaille, mais également de viande rouge en libérant de la place dans un cet autre abattoir. Cette vision de l'avenir de l'activité économique dénote une vision économique à très court terme et va dans une direction diamétralement opposée aux besoins réels et aux

intentions politiques du pays en faisant fi du consensus scientifique et des prédictions internationales.

5. Le marché du poulet dépend grandement de l'importation de soja, de l'importation et de la production de fourrage qui sont également génératrices de pollution, de pauvreté et de famine dans le monde, de déforestation et d'émission de gaz à effet de serre.
6. La production de volaille est très énergivore. La commune et les habitants de la région risquent de se trouver confrontés à des problèmes d'approvisionnement et de pénurie en énergie.
7. En cas de réalisation du projet, St-Aubin se retrouvera avec un site industriel obsolète dans une décennie déjà, malgré des bâtiments neufs, grevant son potentiel développement en occupant inutilement l'espace.
8. En outre, même si la demande de viande venait à augmenter pendant quelques années, ce type d'activité économique n'amène au village et à la région que des emplois de faible qualité, du travail à la chaîne, peu rémunérés, générateur de problèmes de santé (notamment psychologique), parmi les moins attractifs au monde et le personnel employé ne serait très certainement pas issu de la population locale. En revanche, ce serait à la population locale de supporter les nuisances générées par cette industrie.
9. Cette population de pendulaires, mais également le transport de volaille vivante et de carcasses engendrera un trafic routier important, de jour comme de nuit, qui encombrera la région et produira des nuisances sonores et visuelle, ainsi que de la pollution.
10. La vente de ce terrain à Micarna pose des problèmes du point de vue du monopole des grandes sociétés au détriment des petites sociétés. Alors que les petites sociétés souhaitant s'implanter sur le site Agrico doivent passer par une procédure de sélection stricte et remplir un cahier des charges précis, Micarna s'est vu octroyer des passe-droits. L'intérêt de ce grand groupe ne devrait pas primer celui de petites entreprises innovantes, locales et bien plus bénéfiques à la région, qui pourraient employer du personnel local à des conditions correctes. D'ailleurs la vente du terrain à Micarna a eu lieu alors que les autres entreprises n'avaient pas encore eu le droit de postuler et la procédure a été réalisée en marge du PAC Agrico, pour n'y être intégré que plus tard, court-circuitant la procédure ad hoc. Il s'agit donc d'un traitement d'exception favorisant un grand groupe. La décision de vente a été dissociée de l'admission du PAC, ce qui n'a pas permis au peuple de se déterminer en toute transparence et connaissance de cause.

11. Il n'y a pas eu d'étude d'impact sur l'environnement de l'établissement d'un abattoir, dont la capacité de production est, pourtant, d'échelle nationale : environ $\frac{2}{3}$ des poulets prévus pour la consommation suisse serait tués et dépecés sur ce site. Or, l'écosystème environnant est sensible et déjà sous pression (proximité de la Petite Glâne, de la Broye, des lacs de Morat et de Neuchâtel). Une étude portant sur l'impact environnemental du plan d'affectation de la zone susmentionnée est indispensable. Elle devrait être menée par un organisme indépendant disposant du savoir-faire nécessaire (p.ex. ProNatura, Greenpeace, BirdLife). Une telle étude n'a pas été effectuée.
12. La région manque déjà d'eau et les canicules de plus en plus intenses et fréquentes ne font que souligner le problème. La présence d'un abattoir à volaille renforcerait cette problématique de manière démesurée et superflue. Aucune étude sur la question n'a pourtant été réalisée ou rendue publique. La région deviendrait dépendante de stations de pompage situées dans d'autres communes générant des problèmes en cascade dans les régions d'approvisionnement, notamment la perte de fertilité du sol de la région, l'assèchement de plans d'eau, ainsi que le manque d'eau et le rationnement pour les agriculteurs et les habitants.
13. La région est déjà sujette à des problèmes récurrents de pollution agricole dans le bassin environnant. Selon la décision de vente, les problèmes de pollution seraient en plus mis à la charge de la collectivité, ce qui est incompréhensible et crée une grande inégalité avec les autres entreprises locales.
14. La présence de l'abattoir présente également une problématique quant au volume d'eau à épurer. Une station d'épuration, aussi moderne soit-elle, ne supprime qu'un certain pourcentage de pollution et est inefficace concernant les micropolluants spécifiques à l'élevage, tels que les antibiotiques présents dans la viande et largement utilisés dans les halles d'engraissement.
15. Le réchauffement climatique crée un accroissement des risques pandémiques et des épizooties. Les élevages tels que ceux exploités par Micarna où une grande quantité d'animaux de la même espèce stabulent en grande promiscuité, en présence de fientes et de sang, tout en étant en contact avec l'Homme, sont un foyer favorisant de ces problématiques et représentent un véritable laboratoire d'adaptation virale trans-espèce. La présence d'un abattoir présente donc un risque accru pour la région de ce point de vue.

16. Le projet prévoit de maintenir les plans d'eaux et un espace minimal pour la revitalisation de la Petite Glâne. Cependant, la parcelle 2242 coupe les accès actuels de la faune à ces espaces naturels humides, qui se retrouvent isolés au milieu du construit, supprimant ou réduisant grandement leur rôle dans l'écosystème environnant. L'accès aux biotopes « protégés » du site AGRICO pour la faune n'est donc pas garanti par le projet. Les animaux sauvages devront emprunter un corridor labyrinthique entre des bâtiments industriels très actifs de jour comme de nuit et fréquentés par des véhicules, ce qui aura pour conséquence l'impossibilité pour la faune de venir s'abreuver ou de s'établir et engendrera leur migration vers d'autres zones plus calmes mais de plus en plus rares en raison de l'urbanisation, ce qui aura un impact négatif sur la biodiversité.
17. Le chemin de villégiature le long de la Petite Glâne, valorisant et revitalisant le ruisseau, serait compromis alors que la région vient d'investir plusieurs millions dans ce projet encore d'actualité.
18. La grande taille de la parcelle n°2242 laisse la possibilité d'une grande construction qui ne s'intégrerait pas dans le quartier : le construit de la zone Agrico, ensemble architectural protégé, comprend des ensemble plus modestes et disséminés. L'harmonie avec le reste du village et la région dicterait plusieurs petites parcelles à la place d'une grande, si le Canton se prononçait en faveur d'une affectation industrielle.
19. Les odeurs et autres nuisances conduiront à une dévalorisation foncière qui nuira à tous les propriétaires de la région.
20. En outre, un site industriel de cette taille risque de diminuer l'attractivité du village, qui se situe dans une région de campagne dont l'activité touristique pourrait prendre de l'importance à l'avenir.
21. Un gros site industriel comme celui que prévoit Micarna va également avoir un impact négatif important sur la qualité de vie du village, que ce soit du fait des odeurs, les désagréments esthétiques d'un bâtiment disproportionné au bâti des environs, ou encore l'augmentation du trafic routier. La tour de Courtepin ne donne envie à personne d'y habiter, ni de s'y promener.
22. La proximité de l'abattoir risque de conduire à la prolifération de halles d'engraissement dans la région, alors qu'elle constitue l'une des activités agricoles ayant le pire impact au niveau local comme international. Ceci conduira à une aggravation de toutes les problématiques précitées.

23. Pour toutes les raisons précitées, la qualité de vie des citoyens de la région sera impactée de manière significative et irréversible par les nuisances et dégâts occasionnées par une installation de cette nature et de cette taille, sans parler du dégât d'image de la région qui sera, dans l'esprit collectif associé à cet abattoir, tout comme Courtepin l'est, sans compter l'impact psychologique qu'induit le fait de vivre à côté d'une industrie mortifère.
24. La région gagnerait à se tourner vers l'avenir en adoptant une réelle vision à long terme et des pratiques durables, compatibles avec une utilisation raisonnable de nos ressources plutôt que de se concentrer sur de vides promesses d'avantages économiques à court terme, qui ne seront même pas réalisés au bénéfice de la communauté locale.

En vous remerciant des suites données à mon opposition, je vous prie de recevoir mes salutations les plus distinguées.

<Nom du / de la signataire>